

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE134

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

ARTICLE 15

Après le mot :

« si »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« cette entrée en vigueur est postérieure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle.

L'accord des États contractants aux concessions internationales ne pourrait évidemment pas être donné avant la promulgation de la loi.